

Le Comité des Artistes et Auteurs Plasticiens

<http://www.caap.asso.fr/spip.php?article163>

6 mars 2010

Régionales 2010. La politique (de gauche) des Conseils Régionaux en faveur des arts plastiques est-elle crédible ?

Les artistes plasticiens restent dubitatifs sur la crédibilité des actions engagées par les Conseils Régionaux en termes de soutien à leur secteur professionnel.

Les Régions sont pour la plupart pilotées par des équipes de gauche. Force est de constater un profond décalage entre l'approche politique qu'elles partagent en termes de développement culturel et les besoins fondamentaux exprimés sur le terrain.

Ce décalage renforce la précarisation des auteurs. Il interdit la professionnalisation du secteur.

C'est pourquoi nous demandons l'application des textes législatifs disponibles en même temps que le soutien du tissu associatif (voir en fin d'article).

Le projet culturel dans les régions est principalement organisé autour du soutien apporté aux FRAC et aux lieux institutionnels qui captent du coup le plus gros des budgets (Cahier #4 de la Fraap).

Cela veut dire que ce qui préoccupe en priorité les élus de gauche est d'un côté la constitution de collections, d'infrastructures et d'équipes pour les gérer ; il est de l'autre de soutenir quelques rares centres d'art conventionnés matériellement incapables de générer une activité culturelle également répartie sur leur territoire.

On n'a d'ailleurs pas encore démontré que concentrer les financements sur quelques structures institutionnelles ait un quelconque impact positif sur les pratiques émergentes ou encore l'éducation populaire.

Et on peut se demander si l'objectif d'une sensibilisation des publics via ces quelques pôles ne sert pas d'alibi pour la constitution d'éléments de prestige locaux. Des Conseils Régionaux ne s'en cachent d'ailleurs pas, qui cherchent à développer des vitrines culturelles pour leur territoire.

Du fait de cette politique, les questionnements vitaux des artistes auteurs plasticiens (précarité, évolution des pratiques, droit d'auteurs, tissu associatif, information professionnelle) sont déniés, installant une coupure grandissante entre les dirigeants et le terrain :

(i) Une étude du Ministère portant sur l'année 2005 a montré que parmi les artistes qui ont les plus importants revenus artistiques (les affiliés au régime de sécurité sociale MDA) plus de la moitié vivent en dessous du seuil de pauvreté. Si l'on considère l'ensemble des cotisants du régime sociale des artistes auteurs (affiliés + assujettis) {{on peut estimer au bas mot à 80% les artistes qui ont des revenus artistiques inférieurs au seuil de pauvreté}}. La crise a encore aggravé cette situation inacceptable. Cela témoigne de l'existence d'une grande précarité touchant les familles des auteurs, les obligeant à recourir au RSA ou à multiplier les emplois précaires.

Le marché de l'art étant quasi-inexistant, les ventes d'œuvres sont exceptionnelles voire marginales. En théorie restent les droits d'auteurs, un dossier décisif au sujet duquel **les Conseils Régionaux sont aux abonnés absents** malgré les relances répétées des organisations professionnelles *.

(ii) Pour les élus de gauche, les plasticiens fabriquent des objets qu'ils présentent au public dans la perspective de les vendre ; l'exposition est vue comme une promotion commerciale et les élus de gauche ne comprennent pas pourquoi ils devraient prévoir une ligne budgétaire au sujet du droit de présentation. **Cette manière de voir est commode pour occulter l'existence d'événements publics en réalité soumis à une législation en termes de droits d'auteurs, même informés les élus concernés ne font rien.**

(iii) De plus, et selon cette conception, l'évolution des pratiques en art visuel n'est pas prise en compte. Certes, les plasticiens réalisent des objets, mais ils sont également engagés dans des pratiques d'installation et d'intervention qui nécessitent un travail singulier sur le lieu d'exposition, travail non récupérable ensuite. Les pratiques habituelles se sont ainsi complétées de pratiques éphémères qui se rapprochent de celles de l'art vivant.

(iv) **Les FRAC et les centres d'art contemporain modélisent un déni généralisé des droits d'auteurs. Il est en effet systématiquement demandé par contrat aux exposants de renoncer à ces droits sous peine de ne pouvoir être exposé.** Dans le monde des arts visuels, les auteurs sont ainsi les seuls, parmi tous les professionnels mobilisés par un événement (agent d'accueil et de service, techniciens, photographes, direction...), à travailler gratuitement !

(v) Enfin, **subventionner quelques pôles conventionnés conduit à assécher le maillage associatif non-institutionnel**, dont on sait qu'il constitue la source d'information principale pour les auteurs, en même temps que le lieu d'émergence des pratiques nouvelles, et le réseau d'activité principal pour les professionnels (la plupart de celles et ceux qui présenteront demain leurs travaux dans un lieu institutionnel, ont d'abord travaillé avec des associations d'artistes engagées sur le terrain).

A la différence de l'art vivant, pour lequel une réelle politique de professionnalisation semble engagée, **les arts visuels restent ainsi marginalisés et soumis à une instrumentalisation** par l'imposition d'une culture de la gratuité.

Ceci en **pleine contradiction avec certaines des responsabilités principales de la Région** qui a notamment en charge le développement économique et l'emploi.

La question reste donc entièrement posée de savoir pourquoi les Conseils Régionaux ne mettent pas en place une politique qui vise à régler les problèmes des conditions de travail et de rémunération des plasticiens, dont on sait que la quasi totalité d'entre eux ont un revenu artistique très inférieur au SMIC, voire quasi inexistant, du fait notamment de la non-application de la loi relative aux droits des auteurs ?

C'est pourquoi nous réitérons la nécessité de respecter les textes existants qui visent à développer et à fortifier la professionnalisation du secteur :

- Contractualiser les structures culturelles qui reçoivent des financements publics en leur imposant le respect de la loi relatif aux droits des auteurs (droit de présentation et droit de reproduction).
- Accompagner les auteurs qui bénéficient d'une rétribution au titre des droits d'auteurs dans les démarches administratives nécessaires à leur reconnaissance professionnelle (sécurité sociale et services des impôts).
- Généraliser le principe de la commande publique en faisant appliquer les textes relatifs au 1%

Enfin, rappelons que le premier diffuseur artistique en France est constitué du réseau des associations et des collectifs ; la FRAAP en est un témoignage. C'est pourquoi, en complément du respect des textes existants, il nous semble incontournable de :

- Soutenir ce réseau dans lequel les auteurs développent des parcours professionnels au plus près des populations locales et où les jeunes auteurs acquièrent des gestes professionnalisants.

Le CAAP
caap2@free.fr

* A notre connaissance, seule la région Champagne-Ardenne s'est engagée dans cette voie.

Sources :

- Cahier #4 de la Fraap : *Les politiques des Conseils régionaux en faveur des arts plastiques*. Enquête menée par Marie Deniau & la Fraap, 2010.

Téléchargeable :

<http://www.fraap.org/article456.html>

- *Peintres, graphistes, sculpteurs... les artistes auteurs affiliés à la Maison des artistes en 2005*. Ministère de la Culture, Département des études, de la prospective et des statistiques.

Téléchargeable :

<http://www.caap.asso.fr/spip.php?article169>

- *Observatoire des politiques culturelles – Repérage du soutien des Régions au spectacle vivant*. Arcadi, 2007.

Téléchargeable

<http://www.observatoire->

[culture.net/index.php?id=2&idp=22.1&num=54&statut=acheve&debut=0&nblimit=5&champ=date_fin&sort=DESC](http://www.observatoire-culture.net/index.php?id=2&idp=22.1&num=54&statut=acheve&debut=0&nblimit=5&champ=date_fin&sort=DESC)